



Compte-rendu du 2<sup>nd</sup> Comité de pilotage d'élaboration  
de la Charte forestière du Pays Asses, Verdon, Vaire,  
Var

Lundi 11 janvier 2010, 18h, salle polyvalente de La Mure

Présents:

E. BARRANDON – Chargée de mission forêt/pastorale PNR du Verdon, E. BESSIERE - CRPF 04, S. BOUCHET – Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos, C. CHAILLAN - Mairie de La Mure-Argens, A. COULLET – Maire de Moriez, C. DAST - Coopérative Provence-Forêt, D. DEVYNCK – Union régionale des communes forestières, D. DEVYNCK – Communes Forestières PACA, R. FAY – Responsable d'unité territoriale ONF 04, L. GAUTIER - Entrevaux, F. GERIN-JEAN – Mairie de St-André-les-Alpes, S. GOLE – CERPAM, R. GRANET – Syndicat des propriétaires forestiers 04/05/84, J. GROSSMITH – Pays A3V, P.J. GUENEBEAUD – Mairie de St-André-les-Alpes, A. GUIRAND – Maire de Villars-Colmars, D. GUIRAND – Mairie d'Allos, D. IMBURGIA – Chargé de projet énergie PNRV, S. JOURDAN – Scierie mobile du Haut-Verdon, J. LAUGIER - Mairie de La Garde, JP LAVOCAT – ONCFS, G. MARTEL - Conseil de développement du Pays A3V, D. MELLETON – ONCFS, B. MOLLING - Maire de Clumanc, C. MONTA – Chargée de mission forêt du Pays A3V, T. OTTO-BRUC - Mairie de Thorame-Haute, A. LATIL – Association Syndicale de Gestion Forestière d'Allons, S. PRATO – Maire de Saint-André les Alpes, P. ROUVIER, Mairie de Senez, L. ROUX – Menuisier de Villars-Colmars.

Excusés :

A. Bousseau - Chargée de mission de la Chambre d'Agriculture 04, Mr Carmaran - Chef de service forêt au CG 04, P. Coron - Sous-Préfet de Castellane, H. Dalbiès - Président du Conseil de développement du Pays A3V, G. Decaix - Agence départementale de l'ONF, R. Estachy - Parc National du Mercantour, A. Grac - Président de l'ASL de rénovation des châtaigneraies de Braux, JC Jacquetin - Chargé de mission au CADEPA, P. Joannelle - Direction départementale des Territoires, G. Lebeaupin - Maire de Beauvezer, J. Levert - Service Régional Forêt Bois, J. Leydet - Présidente de l'Association Fugerétane pour la Rénovation des Châtaigniers, A. Maillet - Directeur du CRPF, J. Mazzoli - Président de la Communauté de communes Terres de Lumière, G. Sauvan - Président du Pays, T. Viale - Chargé de mission de la Chambre des Métiers 04,

---

En l'absence de Monsieur Sauvan, Bernard Molling assure l'animation de la réunion. Pour rappel, l'ensemble des partenaires et communautés de communes du Pays ont reçu avant le comité de pilotage (le 24 décembre) les documents de travail : Diagnostic stratégique forestier, Orientations et programme d'actions de la Charte forestière.

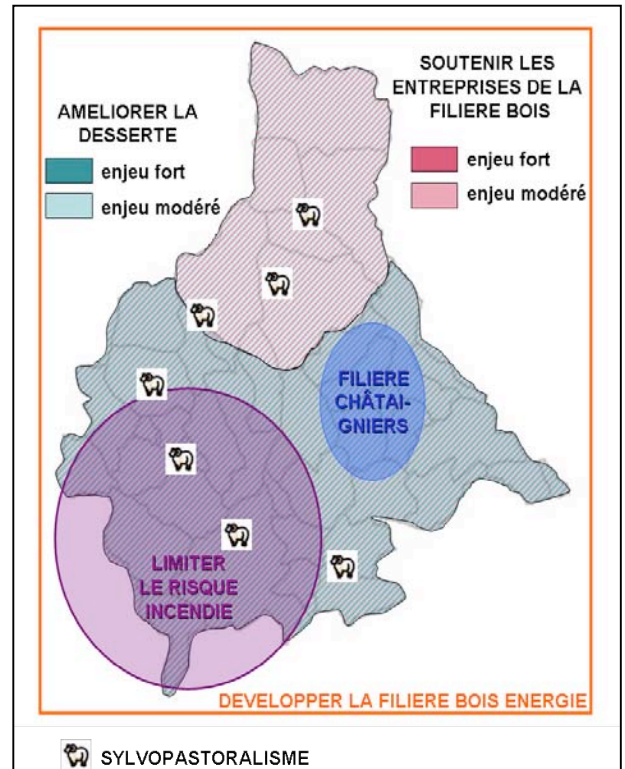
Ordre du jour :

- Rappel des enjeux de la Charte forestière du Pays, validé en comité de pilotage précédent
- Présentation du programme d'actions, discussion et validation
- Discussion pour préparer la signature officielle de la Charte forestière du Pays A3V

## I. Rappel des enjeux de la Charte forestière du Pays, validé en comité de pilotage précédent

Les enjeux validés lors du comité de pilotage du 14 septembre 2009 sont à la fois transversaux (pour tout le territoire du Pays) et locaux :

- Filière bois :
  - o développer la filière bois-énergie (tout le Pays)
  - o mobiliser du bois en forêt et améliorer la desserte des massifs (enjeu hétérogène sur le Pays)
  - o développer le bois-construction et soutenir les entreprises (important dans le Haut-Verdon et potentiel pour tout le Pays)
- Multifonctionnalité :
  - o développer le sylvopastoralisme (vallées des Thorames, des Asses et canton de Castellane)
  - o poursuivre la valorisation de la châtaigne (massif d'Annot)
  - o prendre en compte le risque incendie (cantons de Castellane et Saint-André)



Depuis un Comité de Pays de décembre 2008, le choix fait est de centrer volontairement la Charte forestière du Pays sur quelques axes prioritaires. La coordination avec les thématiques touristiques et agricoles, la prise en compte de l'enjeu cynégétique seront réalisées en interne au Pays.

Un rappel est fait sur la méthodologie de concertation mise en place pour l'élaboration de cette Charte forestière (réunions par massif en juin, entretiens individuels d'avril à novembre, groupe de travail énergie réuni en septembre). Cette description méthodologique fera l'objet d'un chapitre de la Charte forestière.

## II. Présentation du programme d'actions, discussion et validation

Ces enjeux se déclinent de la sorte : 4 axes de développement => 7 Orientations stratégiques => 19 Objectifs opérationnels ou fiches-actions.

Axe 0 - Accompagnement des projets – suivi – animation

Axe I – Améliorer la mobilisation des bois et la gestion forestière pour une valorisation durable du patrimoine

Axe II – Maintenir, développer et diversifier les activités de la filière bois

Axe III – Intégrer la multifonctionnalité des forêts dans les politiques locales

|   | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|------|------|------|------|------|
| 0. Accompagnement des projets - suivi - animation | X    | X    | X    | X    | X    |

Cette fiche est un préambule à la mise en œuvre de la Charte forestière et rappelle l'importance d'une animation permanente de territoire.  
Avec la validation de cette nouvelle Charte forestière de territoire, le financement du poste de chargé de mission forêt au Pays est normalement assuré pour 3 ans à hauteur de 80 % du montant TTC.

|   | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|------|------|------|------|------|
| <b>Axe I – Améliorer la mobilisation des bois et la gestion forestière pour une valorisation durable du patrimoine</b>                  |      |      |      |      |      |
| <i>Orientation I.1. Mobiliser les propriétaires pour une meilleure gestion de leur forêt</i>  |      |      |      |      |      |
| I.1.1. Réalisation d'un PDM sur le secteur de Barrême et sur la Communauté de communes du Teillon                                       | X    |      |      |      |      |
| I.1.2. Favoriser une gestion durable en forêt privée  | X    | X    | X    | X    | X    |
| <i>Orientation I.2. Améliorer la desserte interne et externe des massifs permettant le débardage et le transport des bois exploités</i> |      |      |      |      |      |
| I.2.1. Réaliser un schéma de desserte forestière  | X    | X    |      |      |      |
| I.2.2. Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois - chantiers pilotes  |      |      | X    | X    | X    |

Fiche I.1.1. : Réalisation d'un PDM sur le secteur de Barrême et sur la Communauté de communes du Teillon

La révision de l'aménagement de la forêt communale de Clumanc en 2010-2011 pourrait être liée au PDM. Proposer une mise en synergie des aménagements de forêts communales et de forêt privée (via le PDM).

Fiche I.1.2. : Favoriser une gestion durable en forêt privée

Il est rappelé que :

- les dégâts de gibier en forêt ne sont pas négligeables, surtout pour les privés qui ne sont pas remboursés. Ces dégâts se concentrent actuellement sur Entrevaux et Peyroules,
  - l'augmentation des exploitations de bois diffuse les risques de dégâts de gibier mais n'est pas toujours perçue par les associations de chasse,
  - il est utile de rappeler les techniques sylvicoles qui permettent de limiter les dégâts de gibier (équilibre sylvo-cynégétique, répulsif chimique, protections individuelles des plants).
- L'exploitation forestière a également des incidences sur certaines espèces patrimoniales. Dans certains cas, elle est réglementée par des mesures de protection (ex : tétras-lyre).

Fiche I.2.1. : Réaliser un schéma de desserte forestière

Pour ancrer le schéma de desserte aux spécificités locales, le schéma de desserte doit faire le lien entre la ressource bois et les débouchés locaux. Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), développé par l'Association des Communes forestières, aide à cibler les massifs prioritaires à la production de bois-énergie et depuis peu, à l'exploitation de tout type de bois.

Fiche I.2.2. : Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois - chantiers pilotes

La limitation récente à 19 tonnes de la route d'Allons préoccupe les propriétaires privés qui sont nombreux à gérer et à faire exploiter leur forêt sur cette commune.

Pour les limitations de tonnage, connaître la programmation de la voirie du Département pour les 5 ans à venir permettrait une meilleure adaptation des aménagements forestiers. En terme de création de pistes ou de résorption d'obstacles, il ne faut pas regarder la rentabilité directe qui n'est jamais obtenue.

Le développement des pistes forestières a aussi des incidences sur la fréquentation touristique et le risque incendie pour le massif. Ce sera aux élus de juger, au cas par cas, de la priorité à donner pour leur massif forestier.

|  | 2010  | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|---|------|------|------|------|
| <b>Axe II – Maintenir, développer et diversifier les activités de la filière bois</b>  |   |      |      |      |      |
| <i>Orientation II.1. Maintenir, développer et diversifier les activités de transformation du bois d'œuvre local</i>                      |   |      |      |      |      |
| II.1.1. Mettre en œuvre un pôle bois dans le Haut-Verdon pour soutenir les entreprises de la filière bois                                | X   | X    | X    |      |      |
| II.1.2. Faire la promotion du bois local. Soutenir les initiatives favorables à la valorisation des bois d'œuvre locaux en circuit court |   | X    | X    | X    | X    |
| <i>Orientation II.2. Structurer la filière locale bois-énergie et coordonner l'action locale avec celle de territoires voisins</i>       |   |      |      |      |      |
| II.2.1. Promouvoir le bois comme matériau d'énergie  | X   | X    | X    | X    | X    |
| II.2.2. Assurer un relais opérationnel à la Mission Régionale Bois-Energie et intervenir en amont des projets                            | X   | X    | X    | X    | X    |
| II.2.3. Prospector auprès de nouveaux publics pour la mise en synergie des acteurs locaux autour de la filière bois-énergie              | X   | X    | X    | X    | X    |
| II.2.4. Quantifier la capacité d'approvisionnement du Pays en plaquette et étudier la ressource en rémanents forestiers                  |   |      |      | X    | X    |
| II.2.5. Structurer la filière bois granulé.  | Sous réserve d'implantation d'une unité de granulation en Région PACA |      |      |      |      |

Fiche II.1.1. : Mettre en œuvre un pôle bois dans le Haut-Verdon pour soutenir les entreprises de la filière bois

La reprise et le développement des activités de scierie sont les priorités de cette Charte forestière. L'enjeu est de trier les bois car la profession se plaint du manque de bois de qualité sur le marché. La Communauté de communes Haut-Verdon Val d'Allos prépare le cahier des charges de l'étude de faisabilité juridique et économique de ce pôle bois, étude qui pourra être financée par le programme Leader.

Fiche II.1.2. : Faire la promotion du bois local. Soutenir les initiatives favorables à la valorisation des bois d'œuvre locaux en circuit court

- La sensibilisation des prescripteurs et architectes au bois-construction est à souligner (beaucoup de projets privés correspondent à des extensions de maisons). Il faut intervenir sur une réhabilitation ou une construction le plus en amont possible du projet et inciter à plus de souplesse dans les documents d'urbanisme, en lien avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. Quel débouché pour les bungalows de camping ?
- La démarche de labellisation « bois des Alpes » est intéressante pour valoriser les bois locaux auprès des consommateurs, d'autant qu'on est sûr de l'existence de ce débouché. Les problèmes sont le manque de compétitivité des entreprises locales face aux industries.

Fiche II.2.2. : Assurer un relais opérationnel à la Mission Régionale Bois-Energie et intervenir en amont des projets

Le Pays a revu sa stratégie de développement de projets bois-énergie en 2008 et connaît maintenant les conditions de faisabilité d'un réseau de chaleur ou d'une chaudière : bâtiment occupé à l'année, d'une surface importante, bien isolé ou neuf, déjà équipé d'un chauffage central ou bien financé au niveau de sa réhabilitation/construction. Il sera donc capable de se prononcer à l'amont du projet sur la pertinence d'étudier un chauffage au bois-énergie.

Fiche II.2.4. : Quantifier la capacité d’approvisionnement du Pays en plaquette et étudier la ressource en rémanents forestiers

Les éléments suivants sont mis en avant :

- L’étude menée par l’Association des Communes forestières (chantiers test réalisés sur le Pays pour estimer le coût de revient de production de la plaquette) apportait des éléments à approfondir
- L’usine de Tarascon s’équipe en cogénération, pour brûler ses déchets de scierie,
- Il ne faut pas multiplier les plates-formes bois-énergie, tandis que celle de Seranon ne tourne pas encore au maximum de sa capacité.

|  | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------|------|------|------|------|
| <b>Axe III - Intégrer la multifonctionnalité des forêts dans les politiques locales</b>  |      |      |      |      |      |
| <i>Orientation III.1. Encourager l’agroforesterie</i>  |      |      |      |      |      |
| III.1.1. Rénovation de la châtaigneraie du massif d’Annot et valorisation économique du fruit  | X    | X    | X    | X    | X    |
| III.1.2. Promouvoir le système d’exploitation sylvo-pastoral comme outil de développement local  | X    | X    | X    | X    | X    |
| <i>Orientation III.2. Défense des forêts contre les incendies</i>  |      |      |      |      |      |
| III.2.1. Élaboration des plans de massifs DFCI à l’échelle du Pays A3V   |      | X    | X    |      |      |
| III.2.2. Identifier et accompagner des projets à vocation DFCI. Sensibiliser les élus et particuliers au risque incendie et aux obligations de débroussaillage.                                    |      |      | X    | X    | X    |
| <i>Orientation III.3. Assurer l’articulation de la Charte forestière avec les différents outils de politique territoriale</i>  |      |      |      |      |      |
| III.3.1. Intégrer les objectifs de la Charte forestière dans les contrats de territoire  | X    | X    | X    | X    | X    |
| III.3.2. Mettre en place des projets d’aménagement d’espace boisé sous l’angle multifonctionnel et concertatif   | X    | X    | X    | X    | X    |
| III.3.3. Intégrer dans les itinéraires techniques et méthodes d’exploitation forestières des préconisations pour optimiser le rôle de la forêt sur la qualité de l’eau du bassin versant du Verdon |      | X    | X    | X    |      |

Fiche III.3.3. : Intégrer dans les itinéraires techniques et méthodes d’exploitation forestières des préconisations pour optimiser le rôle de la forêt sur la qualité de l’eau du bassin versant du Verdon

Les élus témoignent de difficultés sur les méthodes d’exploitation à pratiquer dans des périmètres de protection de captage d’eau. Cet aspect pourrait être intégré à la fiche-action.

### III. Discussion pour préparer la signature officielle de la Charte forestière du Pays A3V

Il est rappelé l’importance d’identifier des élus référents de la Charte forestière pour renforcer et appuyer l’action du chargé de mission forêt. Un des élus occupant ce rôle est le Vice-président du Comité de Pays délégué à la forêt. Redéfini chaque année au moment de l’Assemblée Générale du Pays, c’est actuellement Monsieur Guirand qui occupe cette position.

La date de la signature officielle de la Charte forestière est fixée au jeudi 18 février à 11h à Saint-André-les-Alpes (salle polyvalente).

Les signataires sont les suivants :

les 5 Communautés de communes,  
le Comité de Pays,  
le Conseil de développement du Pays,  
le Parc Naturel Régional du Verdon,  
le Parc National du Mercantour,  
la DDT (ex-DDAF),  
le CADEPA,  
le CERPAM,  
la Fédération départementale des  
Chasseurs,  
la Région,  
le Département,

les Chambres consulaires,  
la Coopérative Provence – Forêt,  
le CRPF,  
l'Association des communes forestières  
des Alpes de Haute-Provence,  
l'ONF,  
l'interprofession Fibois 04/05,  
le Syndicat des exploitants forestiers et  
scieurs 04/05,  
le Syndicat des propriétaires forestiers  
sylviculteurs 04/05/84.

Il est rappelé que :

- au titre de leur compétence de développement économique et de l'aménagement du territoire, les Communautés de communes ont toute légitimité à signer ce document,
- les Communautés de communes sont signataires et s'engagent à promouvoir la Charte forestière auprès de leurs communes adhérentes,
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage n'est pas habilité à signer ce genre de document lié à l'aménagement du territoire.

Le renouvellement du poste de chargé de mission forêt est en cours. En effet, Chloé Monta quitte le Pays le 12 février pour un nouveau poste à l'ASL Suberaie varoise au Luc (83). Elle va s'occuper des forêts privées du massif des Maures. Elle sera néanmoins présente pour la signature de la Charte forestière le 18 février.

Le Pays a engagé une procédure de recrutement et le poste sera pourvu au début du mois de mars. Il s'agit d'un poste en CDI (comme ça l'était déjà avec Chloé Monta).